

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

En s'abonner :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Avril 1875.

Chronique générale.

Au conseil des ministres tenu vendredi, M. Dufaure a rendu compte de l'état de ses travaux sur les lois constitutionnelles qui restent à voter.

Nous apprenons que M. Dufaure a communiqué à M. le ministre de l'intérieur le texte de la circulaire qu'il a l'intention d'envoyer aux juges de paix.

On assure que les deux ministres sont loin jusqu'ici d'être d'accord sur certains points de cette circulaire.

MM. Buffet et Dufaure ont dû avoir une entrevue, samedi, pour essayer de s'entendre à ce sujet.

M. le garde des sceaux vient de résoudre, dit la Patrie, la question de savoir si le double vote sera ou non attribué, dans le collège électoral sénatorial, à ceux des électeurs qui sont à la fois députés et conseillers généraux.

La Patrie croit savoir que M. Dufaure admet le droit au double vote.

La question est, ce semble, assez importante pour que la décision en soit remise à l'Assemblée nationale.

Voici le texte de la circulaire que M. Dufaure, ministre de la justice, adressait, le 15 juin 1874, à MM. les procureurs généraux :

« Les questions qui me sont adressées de tous côtés sur les rapports de MM. les juges de paix avec l'administration me prouvent que la circulaire du 23 février 1870, de l'un de mes prédécesseurs, n'a pas suffi pour mettre un terme à des habitudes trop longtemps autorisées et même encouragées.

« Je vous prie donc de rappeler de nouveau à MM. les juges de paix que leurs fonctions sont exclusivement judiciaires ;

« Que de l'autorité judiciaire seule ils doivent recevoir des instructions ;

« Qu'avec elle seule ils doivent correspondre ;

« Qu'ils n'ont pas à fournir à l'autorité administrative des appréciations sur les opinions politiques des candidats qui se présentent aux élections du conseil municipal, du conseil général et de l'Assemblée nationale ;

« Qu'ils ne doivent pas accepter de délégations de l'administration, même des conseils de préfecture, pour procéder à des enquêtes administratives, hormis dans les cas expressément prévus par la loi.

« Je résume ma pensée tout entière d'un mot : le juge de paix est un magistrat, et, comme tout magistrat, il doit se renfermer avec grand soin dans ses attributions judiciaires et légales ; il les compromettrait par toute immixtion dans l'administration ou la politique. »

Le préfet de l'Allier a pris l'arrêté suivant, que personne ne sera tenté de critiquer :

« Considérant que le sieur Durand, adjoint au maire de Lamais, par une lettre en date du 17 avril, a demandé au sous-préfet de Montluçon de faire exempter son fils pour le récompenser de ses services ;

« Considérant que, le même jour, il s'est présenté devant M. le sous-préfet de Montluçon en état d'ivresse ;

« Arrête : Le sieur Durand, adjoint de la commune de Lamais, est suspendu de ses fonctions. »

M. Thiers doit s'installer dans son hôtel reconstruit de la place Saint-Georges, du 8 au 15 mai.

Le parti radical s'agit en ce moment à propos de la convocation de tous les conseils municipaux de France pour la seconde quinzaine du mois prochain. Les chefs ruraux du parti rouge paraissent compter envahir le mur mitoyen de la politique pour s'essayer un peu dans le rôle qu'ils espèrent pouvoir prendre aux prochaines élections.

Tous les bruits relatifs à une proposition gouvernementale tendant à augmenter le traitement du Président de la République sont absolument faux.

Les préfets viennent d'être invités à transmettre un relevé, par canton, du nombre des électeurs municipaux et des électeurs politiques inscrits ; la révision a dû, comme on le sait, être terminée le 31 mars dernier. Des tableaux comprenant les noms des cantons et des arrondissements ont également été adressés aux préfets.

Par décision du Président de la République, M. le vice-amiral la Roncière le Noury, membre de l'Assemblée nationale, a été chargé, à titre de mission temporaire, d'exercer le commandement en chef de l'escadre d'évolutions.

M. le contre-amiral Fauque de Jonquières a été appelé aux fonctions de chef d'état-major de l'escadre d'évolutions.

Le ministre de la guerre vient de modifier, dans un but d'humanité, le règlement sur l'exécution militaire des condamnés à mort. Désormais le condamné sera amené sur le terrain sans être revêtu de ses insignes, et les armes du peloton d'exécution devront être chargées d'avance.

Par décision du 23 avril, le ministre des travaux publics a autorisé l'ouverture, à partir du 26 de ce mois, du chemin de fer d'Angoulême à Limoges et du raccordement de cette ligne avec celle de Rochefort à Angoulême.

Cette nouvelle ligne relie directement les ports de la Rochelle et de Rochefort à la région centrale de la France.

Des avis de Metz disent que l'autorité militaire prussienne a définitivement décidé de relier à l'enceinte de la ville même le fort de Belle-Croix, situé au nord de la ville. Du côté opposé, entre la Moselle et la route de Nancy, on a commencé à construire des ouvrages de défense couvrant le pont de Longeville, sur lequel passe les trains, dans la direction de Verdun et de Thionville.

MORT DE TIMOTHÉE TRIMM.

Léo Lespès, plus connu, ou, pour mieux dire, universellement connu sous le pseudonyme de Timothée Trimm, est mort vendredi à la maison municipale de santé Dubois. Il y était depuis vingt-quatre heures à peine quand il entra en agonie.

Léo Lespès, ou plutôt Napoléon Lespès, était né le 25 mars 1815 à Bouchain (Nord).

Cet écrivain usa, pendant son existence de journaliste, de toutes les douceurs du bien-être et du luxe. Sa plume si facile était pour lui une mine d'or qu'il savait habilement exploiter. Cependant il est venu finir dans une maison de santé sous un sou vaillant en poche. C'est que Léo Lespès ne savait pas compter et n'avait jamais voulu compter.

Timothée Trimm occupait une large place dans la presse légère et fantaisiste.

Il n'est pas d'écrivain qui ait eu une plus nombreuse clientèle de lecteurs. Sa chronique quotidienne au Petit Journal, et plus tard au Petit Moniteur, était la pâture habituelle d'un public dont il connaissait les goûts, et dont il savait toucher les cordes sensibles. Aucune plume mieux que la sienne ne savait présenter sous un jour attrayant le moindre fait-Paris, le moindre incident, l'aventure la plus insignifiante. Il mêlait toujours à ses récits le sel d'un esprit gaulois et le coloris d'une imagination originale et féconde.

Après la guerre, Léo Lespès perdit en partie sa verve, parfois joyeuse et parfois sentimentale, mais toujours française et parisienne.

Pendant le siège il avait beaucoup souffert, et depuis n'avait pu se rétablir complètement. Une fluxion de poitrine l'emporta.

Les obsèques de Léo Lespès ont eu lieu samedi à onze heures.

Cette triste cérémonie n'avait attiré qu'un bien petit nombre de fidèles amis et de confrères. A peine cent cinquante personnes étaient-elles réunies à midi, dans la petite chapelle de la maison Dubois, autour du cercueil de celui qui fut Timothée Trimm.

Après le service, dit par l'aumônier, et un De profundis chanté par la maîtrise de la chapelle, le corps a été placé sur un corbillard de 5^e classe et le cortège est sorti par la porte de la rue Lafayette pour se diriger vers le cimetière Saint-Ouen.

Le gendre du défunt, M. Reffond, conduisait le deuil, et derrière lui venaient MM. Emmanuel Gonzales, le baron Taylor, Michel Masson, P. Zaccane, Paul Saunière, H. de Lapommeraye, C. Guéroult, Auguste Vito, Richebourg, G. de Genouillac, et quelques autres amis du défunt.

Sur le bord de la fosse, bénie par M. l'aumônier de la maison Dubois, un discours, prononcé au nom de la Société des gens de lettres par M. Henri de Lapommeraye, a rappelé en termes très-heureux, très-éloquents et très-émus le talent et la personnalité si éminemment parisiens de ce conteur de tous les jours et de toutes les heures. Ce discours a été suivi de quelques paroles

dites par M. Laurent de Rillé au nom de la Société des auteurs et compositeurs de musique.

L'ATTENTAT DE LIÈGE.

Voici le récit de la Gazette de Liège sur les scènes de violence dont se sont rendus coupables les libéraux de cette ville contre les catholiques :

« M^r l'évêque de Liège, pour faciliter aux fidèles l'obtention des grâces extraordinaires du Jubilé, a permis à ses diocésains de remplacer les visites que chacun, lorsqu'il les accomplit seul, doit rendre quinze fois à quatre églises, par trois visites faites en procession au même nombre de sanctuaires. C'est ainsi que la chose se pratique dans les autres diocèses belges ou français, et nulle part, de Gand jusqu'à Paris et jusqu'aux villes les plus turbulentes du Midi de la France, nulle part le défilé de ces cortèges n'a suscité le moindre désordre, rencontré le moindre opposition.

« Il devait en être autrement à Liège : le jour y a eu hier huit jours, la paroisse de Saint-Denis a ouvert la série des processions jubilaires qui se succéderont en notre ville : tout s'est passé sans trouble. La seconde visite avait lieu le lendemain ; un groupe d'étudiants n'a cessé d'escorter le pieux cortège de ses cris et de ses sifflets, comptant sans doute l'empêcher d'accomplir sa troisième et dernière sortie.

« Celle-ci cependant s'est faite hier, et elle a été l'occasion tout à la fois d'un odieux scandale et d'une courageuse et salutaire affirmation de la liberté.

« Voici les faits : A peine la tête de la procession de Saint-Denis était-elle partie de l'église, qu'un groupe de perturbateurs se mit à la suivre : c'étaient des étudiants, convoqués à cette manifestation par des circulaires répandues aux cours de l'Université — nous en tenons plusieurs à la disposition des autorités académiques — quelques gens de la dernière classe et des gamins, pour lesquels un de ces étudiants s'était constitué distributeur de sifflets.

« Le groupe contenait de cent cinquante à deux cents individus : il n'a cessé, sur tout le parcours du cortège, de siffler la croix, de huer les cantiques et le chant sacré du Magnificat, d'essayer d'étouffer sous les cris et les clameurs d'injures la récitation du chapelet, l'Ave Maria et le Pater du Christ.

« La procession comptait de cinq à six milliers de personnes, dont une bonne moitié d'hommes : l'ouvrier y pria à côté des membres les plus distingués de l'aristocratie, de l'industrie ou de la finance ; des dames et des demoiselles de notre société la plus distinguée, à côté des femmes du peuple : il en est bien peu qui n'aient été en butte à des outrages personnels ; tous les ont supportés sans sourciller, sans interrompre le chant ou la prière dont ces clameurs, si furieuses qu'elles fussent, ne réussissaient à couvrir le bruit que par intervalles.

« Ce calme n'a fait qu'ajouter à la surexcitation des tapageurs.

« A plusieurs reprises, à l'entrée et à la sortie des églises, au retour à Saint-Denis surtout, ils se sont rués soit à travers les rangs de la procession, soit sur quelques catholiques isolés, sur des femmes et des prêtres.

« Sa fin héroïque est pourtant de celles qui méritent d'être rappelées.

» Dans une ascension qu'il faisait à Londres, n'ayant pour compagnon de route que la femme qu'il aimait, il se trouva qu'un vice de construction de la soupape, d'ailleurs trop large, empêcha cette soupape de se refermer lorsqu'il eut pour la première fois à l'entrevoir.

» Une déperdition de gaz rapide et continue fit tout à coup descendre le ballon avec une violence prodigieuse.

» L'aéronaute éperdu voit d'instinct en un instant se rapprocher le sol où sa compagne et lui vont être brisés si nul allègement au poids du ballon n'en vient adoucir la chute.

» Pour contrarier la force aveugle qui le précipite, à défaut de lest, il jette par-dessus le bord ses instruments, ses habits, tout ce que contient la nacelle.

» Mais le ballon file toujours vers la terre avec rapidité. Un moment de plus et c'en est fait des deux voyageurs.

» Alors Harris n'hésite plus. Pour sauver sa compagne, il s'élançait lui-même à travers l'espace.

» Quelques instants après, le ballon allégé déposait, presque sans secousses, la jeune femme vivante près du corps mutilé qui venait, dans un élan sublime, de lui sacrifier sa vie. »

M. Sivel, qui vient de mourir si malheureusement dans l'ascension du ballon le *Zénith*, était l'inventeur d'un ingénieux système destiné à rendre moins périlleuses les descentes en mer.

Voici en deux mots ce système, qui a déjà donné d'excellents résultats à la pratique :

M. Sivel place au bout du guide-rope un cône en toile, dont la base ouverte est formée par un cercle qui, pour un ballon de 2,000 mètres cubes, aura 4 m. à 4 m. 50 de diamètre. Dans la descente en mer, le cône plonge d'abord et se remplit d'eau, et l'aérostat remontant, sous l'effet du jeu de lest ou par suite de la perte de poids du guide-rope immergé, ne peut enlever ce poids additionnel. Il devient alors captif, et les voyageurs peuvent attendre tranquillement la rencontre d'un navire en se laissant dériver. Si le ballon est très-imperméable et de grand diamètre, il pourra ainsi séjourner très-longtemps au-dessus de la mer. Il perdra certainement peu de gaz, puisqu'il restera toujours à la même hauteur au-dessus de l'eau, tandis que, libre, il exécuterait une série d'oscillations verticales qui l'auraient bien plus rapidement vidé de gaz.

M. Sivel s'est réservé le moyen de pouvoir à volonté rendre la liberté à l'aérostat captif. Pour cela, il tire une cordelette fixée au fond du cône. Cette cordelette le retourne et le vide du liquide qu'il contient ; il jette en même temps du lest et s'élève de nouveau dans les régions aériennes.

Une expérience faite par M. Sivel avec cet engin, dans le Sund, le 19 août dernier, eut un résultat complet.

Le ballon, portant quatre personnes, put stationner une heure entière sans dériver beaucoup, et, après le transbordement des passagers dans un bateau pêcheur, M. Sivel, grâce à sa corde de déchirure, ouvrit le ballon, qui se dégonfla instantanément et s'abassa dans la mer.

D'Amérique en Europe par ballon.

Il y a un an environ, un aéronaute américain, M. Donaldson, eut l'idée de traverser l'Atlantique en ballon. Plusieurs tentatives d'exécution de ce projet échouèrent. M. Donaldson ne s'est pas découragé. La société de navigation aérienne de Paris vient d'être informée par lui qu'il se proposait, d'ici à quelques mois, de tenter de nouveau ce périlleux voyage.

L'aéronaute est convaincu qu'il existe dans les couches supérieures de l'atmosphère un courant d'air qui se dirige de l'ouest à l'est.

Il voyagera probablement seul, pour plus de légèreté ; et, quant au lest, il remplacera en grande partie le sable, ordinairement employé à cet usage, par des pots à feu de son invention. Ce sont, dit-on, des cylindres en étain contenant une composition chimique qui s'enflamme spontanément au contact de l'eau en émettant une lumière brillante et prolongée.

M. Donaldson compte qu'en jetant à la mer un de ces pots à feu toutes les dix minutes, à mesure qu'il se verra rapidement entraîné à l'est par le courant d'air supérieur, l'obscurité des nuits qu'il aura à passer sera ainsi illuminée au loin par le sillon enflammé qu'il laissera derrière lui sur la surface de l'Océan. Il emportera avec lui des provisions pour une huitaine de jours, avec ceinture de sauvetage, feux de bengale, fusées, bouteilles à messages flottants, pigeons voyageurs, instruments astronomiques et pavillon au moyen desquels il pourra faire des signaux aux navires près desquels il passera. (*Gazette de Normandie.*)

UN SAUVETAGE.

L'*Avenir de Bagnères-de-Luchon* raconte les péripéties émouvantes d'un sauvetage accompli sur la route de Saint-Aventin à Luchon.

A 2 kilomètres de la ville, au lieu dit *Bouersès* (versants) de *Paysas*, la route côtoie un précipice dangereux. Cependant elle est séparée de l'abîme d'abord par un plan incliné d'une dizaine de mètres, hérissé de quelques arbres, et où les chèvres seules peuvent se risquer impunément.

Deux étrangers, qui ont pris à Luchon leurs quartiers d'hiver, M. et M^{me} S..., de Paris, se promenaient dans ces parages. Ils avaient poussé leur excursion jusqu'à l'endroit que nous venons de décrire.

La curiosité les avait poussés jusqu'au bord du gouffre. Ils se disposaient à regagner la chaussée, lorsque le terrain venant à céder sous les pieds de M^{me} S..., elle tomba la tête en avant et glissa dans l'abîme.

M. S... ne perdit pas son sang-froid ; il réussit à atteindre sa femme et à lui saisir le pied au moment où elle allait tomber dans le vide. Malheureusement, il fut entraîné à son tour, et, sans un arbre dont les branchages les sauvèrent, c'en était fait de l'un et de l'autre.

Cependant les forces de M. S... s'épuisaient. Ses cris de détresse attirèrent enfin les passants. Le sieur Sansuc, d'Oo, parvint non sans peine, en se retenant aux branches des arbres, jusqu'à M^{me} S..., retenue au bord du précipice par la main de son mari. Plusieurs autres personnes étant arrivées, et ayant joint leurs efforts à ceux de M. Sansuc, réussirent à sauver les deux victimes.

M^{me} S..., après avoir recouvré l'usage de ses sens, a pu regagner Luchon à pied.

Ces jours-ci était attendu à Paris l'un des plus puissants rajahs parmi les tributaires de l'Inde anglaise — Redjimah-Sing.

Redjimah-Sing se rend en Angleterre et il vient offrir l'hospitalité dans son palais au prince de Galles, au cours du voyage que celui-ci doit faire dans l'Inde anglaise au commencement de l'hiver prochain.

Il paraît que Redjimah-Sing a quelque chose comme deux cent cinquante ou trois cent millions de revenus.

Avec les premières chaleurs, dit *Figaro*, le nombre des chiens enragés déjà considérable va encore augmenter. Aussi croyons-nous intéressant de signaler les curieuses expériences qui viennent d'être faites à l'École d'Alfort par M. Lebeau, médecin vétérinaire.

M. Lebeau a pris dix chiens auxquels il a inoculé, sur diverses parties du corps, de la bave d'un chien hydrophobe. Après avoir attendu trois jours, afin que le virus fût bien passé dans le sang, M. Lebeau a commencé son traitement.

Au bout de trente jours, c'est-à-dire alors que les chiens auraient dû être en proie à toutes les horreurs de la rage, M. Trasbot, professeur de clinique à l'École d'Alfort, a constaté qu'ils étaient en très-bonne santé.

C'est là un résultat sérieux et qui mérite d'être apprécié.

LES EAUX DE LA SEINE.

Le *Journal officiel* a publié, il y a quelque temps, un rapport sur l'état pestilentiel de la Seine.

C'est en aval du pont d'Asnières, sur la rive droite, non loin du débouché du grand

collecteur de Clichy, que la Seine devient mortelle ; un courant considérable d'eau noirâtre, dit le rapport, sort du collecteur et s'épanouit en Seine en formant une courbe parabolique. « Cette eau est d'un aspect répugnant ; elle est chargée de débris organiques de toute sorte : légumes, bouchons, poils, cheveux, cadavres d'animaux domestiques, etc., etc. Elle est ordinairement recouverte d'une couche de matière grasseuse, qui, suivant la direction du vent, vient s'accumuler sur une rive ou sur l'autre. Une vase grise, mêlée de débris organiques, s'accumule le long de la rive droite et forme des bancs d'atterrissement qui, à certaines périodes de l'année, présente des saillies considérables hors de l'eau et ne disparaissent que grâce à de coûteux draguages. »

C'est déjà bien joli, mais ce n'est rien encore. Un peu plus loin, cette vase fermente. Pendant une grande partie de l'année, et spécialement au moment des fortes chaleurs, d'innombrables bulles de gaz, qui atteignent souvent des dimensions considérables, viennent crever à la surface de l'eau. Elles entraînent la vase en s'en dégagant et amènent sur le fleuve des matières noires, infectes qui cheminent à découvert avec le courant.

Il faut dire pourtant que ces symptômes alarmants sont beaucoup moindres en amont de Paris, dans la traversée de la capitale, ainsi qu'entre les fortifications et Asnières. Ce progrès est dû à la grande œuvre de la canalisation de Paris et des collecteurs. Ils ne se produisent également en 1870 que sur la rive droite du fleuve, sur le premier des trois bras que la Seine forme à Clichy, entre ces rives et les îles Vaillant et Robinson. Mais aujourd'hui le fleuve a gagné ; le second bras est complètement envahi, et l'altération se montre sur la rive droite du dernier bras.

« Aucun être vivant, aucun poisson, aucune herbe verte, dit encore le rapport, ne se rencontre dans le bras droit. On pense involontairement, en lisant ces lignes, aux eaux maudites du lac Asphaltite, sur les bords duquel ne poussait aucune plante. Un sol brûlé, aride. Les fruits que produisaient au loin des arbres rabougris tombaient en poussière quand on y portait la main, — et dans l'air se répandaient des émanations pestilentielles qui frappaient de mort tout ce qu'elles atteignaient, hommes et animaux. »

Voilà des révélations qui vont singulièrement refroidir l'enthousiasme des pêcheurs à la ligne.

Dans le bras central, le poisson commence à apparaître et se retrouve dans le bras gauche. Les jours de grande pluie d'orage, lorsque le courant des eaux d'égout envahit la totalité de la largeur de la Seine, les poissons peuvent être accidentellement détruits, même dans les parages qu'ils fréquentent habituellement, par suite de l'infection générale et temporaire du fleuve.

Le bras central présente une végétation moyenne ; les herbes sont extrêmement fortes et vivaces sur le bras gauche. Au-delà des îles de Clichy et jusqu'à l'île Saint-Denis, l'altération continue en s'accusant un peu moins fortement à la surface : l'eau conserve une couleur noirâtre ; la rive droite est toujours bordée d'écumes et de graisses ; l'altération semble s'étendre sur la largeur complète de la rivière ; la berge gauche est garnie de débris de végétaux, de bouchons, etc., et d'une couche mince de vase grisâtre.

Vous croyez que c'est tout, peut-être, ou que c'est le principal, du moins. Lisez encore cette description des effets produits par le collecteur départemental qui débouche à quelques mètres en aval du pont suspendu de Saint-Denis :

« Cet égout vomit une eau absolument noire et fétide, dont l'odeur ammoniacale est des plus prononcées. Cette eau envahit bientôt la largeur complète du bras. Des écumes flottent sur toute la surface ; des bulles de gaz se dégagent de tous côtés. Cet état se continue, avec une intensité à peu près constante, jusqu'en face le village d'Epinay. Le fond du fleuve est, dans tout ce parcours, garni d'une vase noire, fétide, gluante, peuplée de vers rougeâtres qui ne se trouvent que dans les eaux de vidange les plus infectes. Périodiquement, cette vase émerge au voisinage de la bouche du collecteur et doit être extraite par draguages. »

Le rapport analyse ensuite différents échantillons d'eau de Seine pris dans les diverses parties du fleuve indiquées plus haut

et examine les quantités d'azote ou d'oxygène qui s'y trouvent contenues.

La deuxième partie est consacrée à l'examen et au choix des mesures à prendre pour remédier à cette infection alarmante.

Le chroniqueur du *Siècle* a trouvé dans une relation de voyages, publiée à Londres, de curieux détails sur un village d'Indiens Peaux-Rouges. L'auteur de ce récit est un Américain du Nord, M. Wordworth Cozzans. Il a parcouru dans tous les sens le pays montagneux et peu connu qui forme les deux provinces d'Arizona et du Nouveau-Mexique. Au cours de ces pérégrinations, il a rencontré Cochise, chef de la tribu des Indiens Apaches, et s'est lié avec lui.

Cochise emmène l'étranger sous sa tente, et voici un des spectacles auxquels celui-ci assiste, entre autres du même goût :

« Il voit les Indiens attacher une mule au tronc d'un arbre, et, après lui avoir solidement lié les pieds, commencer à couper des tranches de viande à même les cuisses et les côtes de l'animal vivant. Cette dissection achevée, les femmes arrivent avec de grandes gourdes, percent la veine jugulaire et recueillent le sang pour le faire boire tout chaud à leurs enfants. »

Pouah !

Les rues d'une ville pavée d'argent et or, cela vaut la peine d'être noté :

Le pavé des rues principales de Virginia-City, capitale de grand Etat, reluit, quand le soleil donne dessus, comme s'il était saupoudré d'or et d'argent.

Le gravat qui a servi à macadamiser ces rues est du minerai qu'on a extrait d'anciennes mines abandonnées et qui contient des parcelles d'or et d'argent.

Un pari avait été engagé dernièrement pour savoir dans quelles proportions le macadam de Virginia-City contenait de ces matières précieuses, on a soumis une certaine quantité de boue de la voie publique à une analyse, et on a trouvé qu'elle correspondait sur une tonne à une valeur de 7,54 dollars argent et 2,32 dollars or, total 9,86 dollars.

Nous pensons que les boues de Virginia-City sont une des ressources de la ville, à ce compte-là.

En extrayant des pierres pour les routes, sur une espèce de monticule situé entre Tartiers et Vezaïonin (Aisne), à environ 200 mètres du chemin, en un endroit connu dans le pays sous le nom de l'Homme-de-Pierre, on a trouvé un sarcophage rempli d'ossements humains.

Ce sarcophage, en pierre comme les sépultures mérovingiennes, mesurait à l'intérieur 4 mètres 30 environ ; outre les ossements, il contenait encore une épée en fer et un poignard.

La poignée de l'épée, en cuivre, est tellement oxydée, qu'elle n'existe plus, pour ainsi dire ; mais la lame, bien que rouillée, a conservé sa forme ; elle est lourde comme au temps de Charles-Martel.

Une cuisinière à sa maîtresse qui lui a donné son congé :

— Maintenant que je vous quitte, madame, je peux bien vous le dire, la clef de la porte de la cuisine va à la serrure de la cave !

Pour les articles non signés : P. GODRY.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES

FLORIFFOUX

Bassin houiller de Charleroi (Belgique).

Concession de 507 hectares

Accordée par arrêtés royaux des 23 Avril 1822 et 30 Septembre 1845.

Capital Social : 3,000,000 de francs

Divisé en 6,000 Actions de 500 Fr.

Mille Actions étant déjà souscrites à l'avance, 5,000 titres seulement sont mis à la disposition du public.

La CONCESSION DE FLORIFFOUX, située dans la province de Namur, appartient au riche bassin de Charleroi, et représente une étendue de plus de CINQ KILOMÈTRES CARRÉS.
La Sambre canalisée longe la Concession sur une

